

2. au canton de Soleure, 169,210 francs au maximum pour frais d'améliorations foncières sur le territoire des communes de Bettlach et de Selzach (devis: 800,000 fr.);

3. au canton des Grisons, 30 pour cent des frais de construction d'un chalet sur l'alpe de « Gün », commune de Safien, district d'Heinzenberg (devis: 15,800 fr.; maximum: 4740 fr.).

---

Ont été désignés en qualité de délégués à la conférence diplomatique internationale pour la conclusion d'une convention internationale pour l'unification des méthodes de prélèvement d'échantillons et d'analyse chimique des fromages, conférence qui se réunira à Rome le 24 avril 1934: le Dr Burri, professeur, chef de l'établissement d'industrie laitière et de bactériologie, Liebefeld-Berne, et le Dr G. Köstler, adjoint à cet établissement.

---

M. Friedrich Schmitz, Dr en droit, préfet et président du tribunal à Aarberg, de Wangen sur Aar, est nommé chef de l'assurance militaire fédérale.

---

## **Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération**

### **Exécution de la loi sur la formation professionnelle.**

La société suisse des entrepreneurs désire instituer, en vertu des articles 42 à 49 de la loi du 26 juin 1930 sur la formation professionnelle, *des examens de maîtrise dans la profession d'entrepreneur*. Elle a présenté à cet effet un projet de règlement. Les intéressés peuvent se procurer ce projet auprès de l'office soussigné et former opposition jusqu'au 12 mai prochain au plus tard.

Berne, le 4 avril 1934.

**Office fédéral de l'industrie, des arts  
et métiers et du travail.**

---

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1934
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.04.1934
Date	
Data	
Seite	868-868
Page	
Pagina	
Ref. No	10 087 198

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.